



L'agence de location me demande de m'adresser au propriétaire

Par **cbien14**, le **04/01/2016** à **14:39**

Bonjour, j'ai, il y a quelques mois, quitté l'appartement dans lequel j'étais locataire. L'appartement, durant la période à laquelle j'y habitais, était administré par une agence immobilière.

Je suis maintenant en litige avec l'agence et les propriétaires au sujet de la régularisation des charges ainsi que l'état des lieux. Je suis en train de saisir la commission de conciliation à ce sujet. Mais quand je m'adresse à l'agence qui gérait l'appartement, celle-ci me répond que les propriétaires de l'appartement ont décidé de ne plus passer par l'agence pour gérer leur bien et que donc je dois contacter les propriétaires directement, et qu'ils n'ont plus rien à voir dans l'histoire. Pourtant c'est bien à l'agence que j'ai envoyé mon chèque de dépôt de garantie (que je souhaite récupérer).

Savez-vous si je dois réellement me rapprocher des propriétaires ou alors, comme durant tout le temps de la location mon interlocuteur était l'agence et que même si maintenant l'appartement n'est plus administré par elle, c'est toujours à l'agence que je dois m'adresser ?

Merci

Par **luckette**, le **04/01/2016** à **15:44**

bonjour,
seuls les propriétaires sont responsables de leur bien loués. La gérance de la location n'a rien à voir avec tout cela (c'est plus de la gestion administrative). Donc ne perdez pas votre temps avec l'agence.

bon courage

Par **morobar**, le **04/01/2016** à **16:14**

Bonjour,

En confirmation de la réponse précédente, c'est le seul propriétaire bailleur qui est responsable du dépôt de garantie et donc de sa restitution au locataire.

Par **cbien14**, le **04/01/2016** à **16:53**

Merci beaucoup je vais donc me rapprocher des propriétaires.